



Suite a des violences conjugales, durant les 2ans mise à l'épreuve, preuve de souhaits vengeances

Par **Evounette**, le 23/10/2020 à 16:34

Bonjour,

Après avoir vécu dans les violences conjugales durant 4 ans et demi, j'ai porté plainte.

Le père de mon fils a écopé de 4mois de prison ferme avec mandat de dépôt avec 2 ans de mise à l'épreuve dont une obligation de se soigner et une interdiction d'entrer en contact qui se termine le 23 février.

Une enquête sociale a été faite par la CRIP suite à des propos que mon fils à tenu avec son psychologue (propos concernant des faits que le papa a commis qui restent dans l'esprit de mon fils).

Sur le rapport je lis que le papa a mentionné plusieurs fois lors de l'entretien téléphonique qu'il a entretenu avec les éducatrices quil est omnibulé par la vengeance, qu'il règne un climat de vengeance ... que la il se tient à carreaux mais que le 24 février .. un climat de vengeance est sous entendu...

Je ne peux rien faire? J'attends la date? On dit qu'il y a des féminicides mais si on attend qu'il commette l'irréparable cest sur que je ne serais plus la pour faire quelque chose...

J'ai encore dautres questions concernant mon dossier.. je ne sais pas vers qui me tourner...

Merci par avance pour vos réponses

Cordialement,

Eve

Par **P.M.**, le **23/10/2020** à **18:04**

Bonjour,

Il existe des structures d'aide aux violences contre les femmes...

Par **Visiteur**, le **23/10/2020** à **18:44**

Bonsoir

N'hésitez pas à consulter ces liens, vous pouvez aussi appeler le 3919, voir le 114 par SMS.

<https://www.arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/violences-au-sein-du-couple>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/dispositif-d-alerte-des-violences-conjugales-pharmacies-sms>

Plus localement, tapez "sos femmes+numéro de votre département.